

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 30/12/2022

### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel de la République le 30 décembre 2022. Il concerne des communes de Mostuéjols, Paulhe et Rivière-sur-Tarn pour le phénomène "sécheresse/réhydratation des sols", survenu entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Les sinistrés de ces communes ont jusqu'au lundi 09 janvier 2023 à minuit pour déposer ou compléter leur déclaration de sinistre aux assurances.

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

 @Prefet12